



AMBASSADE DE SUISSE  
EN RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

DAMAS. 30 novembre 1974

Boîte postale 234

Tél. 33 5474

337115

Ref.: 612.5 - RO/sw  
360.1

A la Direction politique du  
Département politique fédéral

3003 B e r n e

**U R G E N T**

Le dîner de Mme Golda MEIR

*p. B. 15.50.4. Jér.*

Monsieur l'Ambassadeur,

an	4/10	63	IN						
Datum	3.12								5/2
Visa	<i>M. G.</i>								
EPD		03.12.74							-9
Ref.	<i>p. B. 75.21. (7)</i>								

Le 27 novembre, à Genève, l'ancien premier ministre israélien dîna avec 110 convives suisses et étrangers. Pour le couvert, les invités versèrent chacun \$ 100'000.-- destinés à servir la cause israélienne.

En relatant ce fait, le chef du département d'Europe occidentale au Ministère des affaires étrangères (qui m'avait convoqué) mit en cause notre esprit de neutralité. Voici en quels termes, il s'exprima:

En rassemblant des fonds, les organisateurs du dîner visent à augmenter le potentiel économique et militaire d'Israël. Dans les circonstances présentes, cette action va à l'encontre des intérêts syriens. Intervenant sur sol suisse, cette action est-elle compatible avec un réel esprit de neutralité?

A mon interlocuteur, je parlai de notre neutralité en relevant que les Arabes sont en droit d'agir en Suisse comme les Israéliens le firent le 27 novembre. Néanmoins, je ne parvins pas à dissiper le malaise du représentant du Ministère qui me pria de solliciter une explication de votre part. Je vous serais vivement reconnaissant de me donner cette explication, si possible télégraphiquement.

./..

*Submitt. Luc EP  
M. G. du P. B. 15.50.4. Jér.  
pour un dîner de 110  
Personnes à Genève.*

